

# UNESCO



**Question : Enjeux pour la propriété intellectuelle à cause de l'IA**

**Soumis par : Iran**

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES,  
Préoccupée par l'impact croissant des Intelligences Artificielles (IA) sur la culture et la propriété intellectuelle (PI), en particulier dans les nations attachées à la préservation de leur identité et de leurs valeurs,**

**Reconnaissant l'article 13, section 1, alinéa b de la Charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui vise à promouvoir la coopération internationale dans des domaines tels que la culture et l'éducation,**

**Exprimant sa préoccupation face à la domination occidentale et asiatique dans le développement des technologies d'IA, notamment en ce qui concerne les brevets, ce qui menace l'autonomie technologique et culturelle des autres nations,**

**Consciente que l'intelligence artificielle transforme rapidement les pratiques artistiques, scientifiques et intellectuelles, et qu'il est essentiel que ces innovations respectent la diversité culturelle et les valeurs propres à chaque nation,**

**Remerciant les initiatives internationales visant à établir des normes éthiques et juridiques encadrant le développement et l'utilisation de l'IA, tout en respectant la souveraineté de chaque État,**

- 1. Estime que la principale priorité de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture doit être la mise en place d'une régulation permettant aux États de protéger leur patrimoine culturel et intellectuel contre une influence excessive des grandes puissances technologiques ;**
- 2. Demande aux États membres de définir des critères précis pour la reconnaissance des œuvres créées par IA, en tenant compte des spécificités culturelles et des traditions juridiques propres à chaque nation ;**
- 3. Envisage la création d'un organisme international chargé de garantir la transparence dans l'attribution des brevets liés à l'IA, afin d'empêcher une monopolisation par un petit nombre de pays et d'assurer une juste répartition des innovations ;**
- 4. Invite à la mise en place de normes éthiques internationales qui respectent les valeurs culturelles et religieuses de chaque pays, tout en assurant la protection de la propriété intellectuelle dans un cadre équitable et équilibré ;**
- 5. Suggère de revoir les conventions internationales sur la gestion des droits de PI afin d'éviter que l'IA ne devienne un outil de domination culturelle et économique, en particulier au détriment des nations en développement ;**
- 6. Appelle à la création d'une instance internationale de médiation permettant de résoudre les litiges liés à l'IA et à la propriété intellectuelle, en prenant en compte les sensibilités culturelles et politiques des différents États membres**